



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

LP

Question écrite n° 75014

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision de fermeture du lycée professionnel Blaise Pascal, à Migennes, en juin 2016, annoncée le 26 janvier 2015 à la suite de l'incendie des ateliers techniques. Il soutient la décision prise par le maire de Migennes, M. François Boucher, et par son conseil municipal, le 19 novembre 2014, d'adresser un courrier au Président de la République à ce propos. Cette lettre, datée du 6 février 2015, précise que la décision de fermeture a été prise sans concertation préalable des élus locaux, des enseignants et des élèves du lycée. En outre, elle n'a fait l'objet d'aucun débat lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne. Malgré des demandes répétées de concertation auprès de la Région et du préfet, le maire n'a jamais de réponse. Au contraire, la région Bourgogne et le rectorat semblent avoir sciemment organisé la fermeture de l'établissement. Au lieu de procéder à la reconstruction des ateliers techniques à la suite de l'incendie, ils ont mis en place à la rentrée 2014, les conditions ne pouvant aboutir qu'à sa fermeture en réduisant la capacité d'accueil de 26 places et en gelant un poste d'enseignant. Or cet établissement est particulièrement apprécié des élèves comme des entreprises du bassin d'emploi de Migennes. Par ailleurs, l'établissement, reconnu pour la qualité de son enseignement, est situé dans le quartier « les Mignottes-Ville Haute », un territoire en proie à de grandes difficultés, reconnu comme prioritaire en 2005 et concerné par un contrat urbain de cohésion sociale depuis 2007. C'est donc un signe en totale contradiction avec le maintien de la commune de Migennes dans le cadre de la politique de la ville. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser d'une part, les raisons d'une telle décision, et d'autre part, de renoncer à la fermeture de cet établissement. Le lycée professionnel Blaise Pascal de Migennes doit vivre.

Texte de la réponse

A la suite de l'incendie qui a détruit au mois de mai 2014, l'atelier de microtechniques du lycée professionnel Blaise Pascal, le conseil régional de Bourgogne a consulté la branche professionnelle qui n'a pas confirmé le besoin de formation en microtechniques dans le département de l'Yonne, ni plus largement sur le territoire bourguignon. Dans ce contexte, compte tenu du coût élevé de reconstruction de l'atelier, de la petite taille de l'établissement (156 élèves à la rentrée 2014) et de la proximité des villes de Joigny (9 km) et d'Auxerre (23 km), au sein desquelles se trouvent des établissements proposant une offre de formation diversifiée dans la voie professionnelle comme dans la voie générale et technologique, le conseil régional a décidé la fermeture du lycée professionnel Blaise Pascal. Le rectorat de l'académie de Dijon accompagnera cette décision afin que la transition soit assurée dans de bonnes conditions, tant pour les élèves et leur famille que pour les personnels concernés. Concernant les élèves, une seconde indifférenciée « métiers de la relation clients et usagers », sera proposée dès la rentrée 2015 au lycée Louis Davier de Joigny avec une capacité d'accueil augmentée de 18 places. Cette augmentation tient compte d'un potentiel de recrutement plus important lié à l'accueil des élèves originaires de Migennes. Cette mesure sera complétée à la rentrée 2016 par l'ouverture d'une classe de première professionnelle « accueil, relation clients et usagers ». Ainsi, les deux formations tertiaires (commerce et ARCU) actuellement dispensées au lycée professionnel Blaise Pascal seront maintenues et proposées dans

un lycée situé en proximité. Un plan d'accompagnement a été défini pour les personnels qui ont été reçus en entretien individuel le 17 mars 2015 par le directeur des ressources humaines de l'académie. Un suivi personnalisé leur a été proposé. Les inspecteurs pédagogiques concernés ont été associés à cette démarche et sont mobilisés pour accompagner les équipes enseignantes dans leur mobilité géographique ou leur reconversion.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75014

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1434

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6847